Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

10 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement) 4

1.1 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Poursuite de la mise en œuvre du Plan "Droits des femmes"» 4

1.2 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Baisse du recours à la contraception chez les adolescents» 7

1.3 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Lutte contre les agressions homophobes» 10

1.4 Question de Mme Rachida Aït Ahoula, intitulée «Agressions et guet-apens homophobes» 10

1.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Octroi des subventions afférentes au décret du 19 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française» 14

1.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Maintien des subventions PCI (promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité) pour les associations: quels engagements pour soutenir le secteur de l'interculturalité?» 17

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement) 19

2.1 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Profil métier d'accueillant et d'accueillante d'enfants» 19

2.2 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Carte blanche de Yapaka, intitulée "Bruxelles aux enfants"» 22

2.3 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Résoudre la problématique des bébés parqués» 24

2.4 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Création à Bruxelles d'un lieu de reconnaissance dédié aux enfants ayant vécu des expériences traumatiques répétées» 25

2.5 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Mécanisme de financement des crèches privées» 26

2.6 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Statut de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance» 28

2.7 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Création de 5 000 places d'accueil supplémentaires dans le secteur de l'enfance» 28

2.8 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Coûts des excursions et des voyages scolaires» 32

2.9 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Baisse de l'usage de la contraception chez les adolescents» 33

2.10 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Agression d'un camp scout» 34

2.11 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Développement d'endroits de camp» 36

2.12 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «ASBL Camp de partage» 38

2.13 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Campagne de sensibilisation à l'accueil» 40

2.14 Question de M. Pascal Baurain, intitulée «Manque de places en familles d'accueil» 40

3 Ordre des travaux 43

Présidence de M. Eddy Fontaine, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Poursuite de la mise en œuvre du Plan "Droits des femmes"»

Mme Amandine Pavet (PTB). – En 2020, lors de la dernière législature, un Plan «Droits des femmes» a vu le jour. Les 50 mesures de ce plan concernaient notamment l'aide aux victimes de violence, la lutte contre les violences sur les lieux festifs, plus de places dans les crèches, et bien d'autres thématiques et projets importants.

Malheureusement, la mise sur pied du plan n'a pas totalement abouti. À notre connaissance, le dernier état des lieux a établi que 18 % seulement des objectifs avaient été atteints. Dès le début de la dernière législature, nous avions à de nombreuses reprises souligné que le budget nécessaire à la réalisation de ce plan manquait, cause, selon nous, du petit nombre de mesures réalisées.

Monsieur le Ministre, en tant que ministre des Droits des femmes, avez-vous pris connaissance de l'ensemble du Plan «Droits des femmes» et comptez-vous y donner suite? Quels points vous semblent-ils prioritaires? Avez-vous établi un calendrier d'échéances pour la réalisation de ces différents points?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) accorde relativement peu de place à la question des droits des femmes, qui est même reléguée dans le chapitre sur les familles. Quelles sont vos ambitions et priorités pour cette législature afin de lutter pour l'égalité?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Tout d'abord, je voulais vous faire part de mon enthousiasme en ce début de législature. J'espère une collaboration constructive entre les différents acteurs des secteurs qui relèvent de mes compétences. Je vous appelle à participer au changement au travers de propositions et projets, tant dans le domaine de la santé que dans celui des droits des femmes.

Madame la Députée, j'ai effectivement pris connaissance du Plan «Droits des femmes». Lors d'une réunion de remise, la ministre Linard m'a dressé un état des lieux de ce plan. Elle a mis en exergue le fait que certaines des 50 mesures importantes n'avaient pu être implémentées. Ce plan représente un cadre essentiel pour

garantir et promouvoir les droits des femmes. Nous avons l'intention de poursuivre l'effort en ce sens et de proposer un nouveau plan en tenant compte des enseignements du précédent. En effet, je vous rappelle que ce plan doit encore être évalué et on se rend compte que beaucoup de mesures sont interconnectées à d'autres plans. Il est donc très compliqué de comprendre les lignes budgétaires et d'établir les responsabilités autour de ces mesures, en raison même de cette interconnexion avec, notamment, le Plan «Égalité des chances» et le Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales.

Cela étant, 18 % des mesures ont été réalisées. Néanmoins, ce pourcentage nous vient du rapport de suivi intermédiaire présenté en février 2023; il n'est donc pas définitif. En effet, nous attendons l'évaluation finale du plan afin de juger de la réalisation des activités. Il s'agira de déterminer ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été. Pour ce qui n'a pas abouti, il faudra en déterminer la cause. S'agissait-il d'un manque de moyens, d'une priorisation politique n'ayant pas eu lieu ou de personnel qui n'aurait pas accompli ses tâches?

Concernant les points prioritaires de ce plan, je n'ai pas de réponse précise à vous donner dans la mesure où je n'ai pas encore rencontré l'administration et les opérateurs concernés. Ce n'est qu'après ces concertations que nous pourrons dégager une priorisation des mesures à mettre en œuvre. Cependant, entendons-nous bien: ce n'est pas moi qui vais établir le plan. Ce seront ces parties prenantes, de concert avec l'administration. Dès lors, il est trop tôt à ce stade pour livrer une telle analyse. Toutes les thématiques du plan sont importantes et elles mériteront une attention accrue dans le futur plan.

Par rapport aux échéances et au calendrier des réalisations à venir, sachez que j'attends le rapport d'évaluation du Plan «Droits des femmes» 2022-2024. Il sera rédigé et présenté au comité de pilotage pour approbation. Ce rapport sera ensuite transmis pour avis au Conseil consultatif des droits des femmes. Il est en effet très important d'avoir un regard compétent sur cette évaluation. Les consultations bilatérales avec les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les organismes d'intérêt public (OIP) permettront ensuite de définir les objectifs du futur Plan «Droits des femmes» 2025-2029.

Un premier projet de plan sera élaboré puis présenté en comité de pilotage avant d'être soumis à ce conseil consultatif, je l'espère, en mars 2025, avant d'arriver au gouvernement dans le courant du même mois.

Par rapport à la DPC, je vous trouve assez sévère. Si vous la lisez attentivement, vous constaterez aisément qu'il y a bien des ambitions et des priorités pour avancer en matière de droits des femmes durant cette législature. Les mesures proposées à ce sujet sont d'ailleurs identiques dans la Déclaration de politique régionale (DPR) et dans la DPC. Dans la DPR, elles se trouvent dans l'onglet «Action sociale», tandis qu'on les retrouve dans l'onglet «Accueil de la petite enfance et soutien aux familles» de la DPC. Je conviens que cela aurait pu se trouver dans

un onglet spécifique, mais, quoi qu'il en soit, le contenu est tout aussi dense et ce chapitre se veut ambitieux. Nous avons aussi des latitudes pour le développer.

Concernant les priorités, je vous ai répondu plus tôt qu'il fallait nous laisser du temps et des concertations pour les isoler. Mon ambition personnelle, celle de mon équipe et de l'administration, est de travailler à réduire les inégalités que subissent les femmes en prenant des mesures fortes qui seront les plus efficaces et qui auront des effets à long terme. Je suis accompagné dans mon cabinet par des personnes dont l'expertise et l'influence sont importantes, et j'espère vraiment vous faire des propositions très concrètes qui changeront certaines dimensions.

Je voudrais travailler dans une logique de prévention, comme je le fais en santé et, je l'espère aussi, dans le domaine de l'environnement. Il est primordial d'être aux côtés des victimes actuelles, mais aussi d'investir massivement pour que les comportements problématiques cessent et que nous ayons à l'avenir moins de femmes victimes de ces inégalités de genre.

Nous voulons également intégrer davantage la perspective de genre dans toutes les politiques publiques. Ce n'est pas un souhait, mais un véritable objectif qu'il faudra atteindre afin d'assurer que l'égalité soit une priorité transversale pour chacun et que nous soyons tous attentifs à ces questions.

Concernant le budget, Madame la Députée, je n'ai pas encore de chiffres à vous proposer. Vous n'êtes pas sans savoir que le conclave budgétaire va commencer. Quoi qu'il en soit, mon cabinet s'assurera que nous puissions obtenir les lignes budgétaires suffisantes pour servir nos ambitions.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, j'espère que vous ne nous en voudrez pas d'être inquiets. Le moins que nous puissions dire est que la compétence dont il est question a été ballottée d'un ministère à l'autre. Effectivement, le Plan «Droits des femmes» occupe une place minime dans la DPC. Dans la presse, vous avez fait des déclarations quant à la poursuite du plan, mais nous ne retrouvons pas ces intentions dans la DPC. Toutefois, nous continuerons à suivre de très près cette matière, en posant de nombreuses questions.

Certaines des 50 mesures du plan n'ont pas abouti. Nous avons hâte d'en connaître le nombre exact. Nous avons suivi de près la réalisation du plan, dont une seule évaluation intermédiaire a été réalisée voici un certain temps. Nous avons demandé à ce que d'autres analyses soient effectuées. Lors du dernier état des lieux, 18 % seulement des objectifs du plan avaient été atteints, ce qui est très faible.

Vous avez l'intention de rédiger un nouveau plan qui verrait le jour au mois de mars 2025. Ce projet nous inquiète aussi. En effet, nous risquons de perdre du temps si nous changeons de plan à chaque changement de gouvernement. Cinq ans, cela passe vite. Beaucoup de travail reste à réaliser sur la question des vio-

lences à l'égard des femmes ou sur les lieux festifs. Nous espérons que soient traités le plus vite possible ces points épineux et que les mesures positives instaurées à ce propos ne seront pas remises en cause, notamment en négligeant la compétence des droits des femmes. J'entends que vous comptez agir sur la lutte contre la pauvreté, pour l'égalité des chances. Toutefois, il est primordial d'avoir un plan «Droits des femmes» à part entière. Un tel projet permet de mesurer les conséquences des mesures prises sur la vie des femmes.

Un conclave budgétaire aura bientôt lieu. Ces cinq dernières années, le budget pour réaliser toutes les belles promesses du plan était insuffisant, ce qui était un problème. Une enveloppe conséquente est vraiment la base pour agir dans ce domaine. L'Espagne, par exemple, a dégagé des budgets conséquents pour faire reculer les violences à l'égard des femmes. En dix ans, elle est parvenue à diminuer de moitié les féminicides. Je vous invite à creuser cet exemple positif.

(Mme Stéphanie Thoron, vice-présidente, prend la présidence)

1.2 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Baisse du recours à la contraception chez les adolescents»

M. Eddy Fontaine (PS). – Dans son nouveau rapport sur la santé sexuelle des adolescents, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pointe une baisse significative du recours à la contraception depuis 2014. Cette baisse concerne tant l'usage du préservatif que celui de la pilule.

La Belgique se situe au milieu du classement de cette étude réalisée dans 42 pays. Chez nous, près d'un tiers des adolescents affirment ainsi n'avoir eu recours à aucun moyen de contraception lors de leur dernier rapport sexuel. Ce taux varie selon le genre et le milieu socio-économique.

Concernant la pilule plus particulièrement, le taux de filles belges francophones déclarant avoir utilisé une contraception orale lors de leur dernière relation sexuelle était de 67 % en 2014 et il n'est plus que de 40 % en 2022. Lorsque l'on décline ce taux selon le milieu socio-économique, seules 19 % des filles issues d'un milieu défavorisé déclarent avoir utilisé la pilule, contre 67 % dans les milieux les plus favorisés. À l'aune de ces résultats, l'OMS plaide, entre autres, pour améliorer l'information et l'éducation sexuelle, la formation du personnel enseignant et l'accessibilité des services de santé.

Ces préoccupations sont déjà inscrites dans la résolution du 13 octobre 2021 visant la sensibilisation aux différents types de contraception, y compris masculine, et à tendre vers une responsabilité partagée de la contraception. Le texte intègre également la lutte contre les idées préconçues imputant la contraception à la seule responsabilité des femmes. En ce sens, il soutient l'évolution des mentalités au sujet de la contraception masculine.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de l'étude réalisée par l'OMS?

Au regard de vos compétences relatives aux droits des femmes, quelles actions mettrez-vous en œuvre pour prévenir les risques accrus d'infections sexuellement transmissibles (IST) et de grossesses non désirées? Dans le cadre de ces actions, quelle attention porterez-vous à la contraception masculine? Envisagez-vous de collaborer avec vos collègues du gouvernement chargés de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur ou de la Promotion de la santé?

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), on peut lire: «En concertation avec le Fédéral et les Régions, le Gouvernement soutiendra les actions visant à informer et sensibiliser sur la contraception, la vasectomie, les maladies et infections sexuellement transmissibles et renforcera l'accessibilité financière des contraceptifs (féminins et masculins) pour permettre des choix réellement éclairés et éviter les grossesses non désirées.» Avez-vous déjà pris contact avec le pouvoir fédéral et les Régions à ce sujet? Au regard des intentions reprises dans cet extrait de la DPC, quel sera votre calendrier de travail?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – J'ai pris connaissance de l'étude récemment publiée par l'OMS révélant une baisse du recours à la contraception chez les adolescents. D'autres études menées sur cette thématique importante, notamment en Belgique, constatent le même phénomène. Durant plusieurs années, j'ai d'ailleurs coordonné, à l'Université libre de Bruxelles (ULB), les études HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) sur le comportement de santé des jeunes, études qui donnent exactement les mêmes statistiques. Il s'agit d'un problème européen et générationnel.

Les chiffres sont effectivement inquiétants. Les études montrent clairement une diminution, depuis une dizaine d'années, de la perception des risques par rapport aux IST et au virus de l'immunodéficience humaine (VIH), ce qui ne contribue évidemment pas à une plus grande utilisation de la contraception.

La baisse de l'utilisation de la contraception chez les adolescents, qu'il s'agisse du préservatif, de la pilule contraceptive ou d'autres moyens disponibles en Belgique, est préoccupante. Il s'agit d'une question de santé sexuelle et de prévention des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles. Ce n'est pas l'accessibilité des moyens de contraception qui est en cause. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer à la fois la sensibilisation sur les risques et l'information sur l'accès aux services qui offrent des moyens de contraceptions et qui sont accessibles aux jeunes et à tous les milieux socio-économiques. Je rappelle que les centres de planning familial sont une compétence régionale.

Je rappelle aussi que ma compétence relative à la Santé en Fédération Wallonie-Bruxelles est assez limitée. Elle se résume en effet au soutien de l'Académie royale de médecine de Belgique (ARMB), au soutien de la Société scientifique de médecine générale (SSMG), par le biais d'une subvention annuelle, et aux normes et agréments des soins de santé. Je demande aux députés de prendre cela en compte lorsqu'ils m'adressent une question relative à la santé.

Dans les domaines de la santé et des droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs initiatives sont déjà en cours pour améliorer l'information et la sensibilisation à la contraception. Je souhaite renforcer l'éducation à la sexualité et à la contraception dans les établissements scolaires. Ces domaines dépendent d'autres compétences que les miennes et je devrai donc collaborer avec mes collègues chargées de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, deux campagnes audiovisuelles de promotion de la santé seront encore diffusées quelques jours sur les chaînes publiques: la campagne relative à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et la campagne de prévention des IST et du VIH. Cependant, ces initiatives relèvent de mes compétences en tant que ministre régional et de celles de Mme Trachte, ministre de la Promotion de la santé au sein de la Commission communautaire française (COCOF). En outre, ces campagnes d'ordre généraliste ne touchent pas tous les publics. En effet, comme le montre la littérature scientifique relative à la promotion de la santé, les campagnes générales qui ne ciblent pas des groupes ou des milieux de vie particuliers ne servent qu'à renforcer une information auprès d'un public déjà réceptif. Nous devrons donc réfléchir à la façon de mieux cibler les publics les plus fragiles.

Je ferai le point avec mes homologues des autres niveaux de pouvoir afin de mettre en œuvre la disposition de la DPC visant à renforcer l'accessibilité financière des moyens de contraception, en particulier pour les jeunes issus de milieux défavorisés, parmi lesquels les inégalités d'accès aux soins demeurent criantes. Bien entendu, je n'ai encore rencontré aucun interlocuteur, étant donné que les gouvernements flamand, bruxellois et fédéral ne sont pas encore formés.

Je rappelle également que le pouvoir fédéral reparle des recommandations de la Commission nationale d'évaluation de la loi du 15 octobre 2018 relative à l'interruption de grossesse. Sans entrer dans le débat, une de ses recommandations était de rendre gratuite la contraception pour toutes les femmes jusqu'à l'âge de 40 ans. Je serai attentif à l'évolution de ce débat au niveau fédéral.

Enfin, nous devons sensibiliser aux différentes formes de contraception, y compris masculine, comme le préconise la résolution du 13 octobre 2021. Monsieur le Député, vous avez parfaitement raison d'insister sur ce point, puisque nous accusons un sacré retard dans notre pays. Cette sensibilisation devra être renforcée. En Belgique, moins de 10 % des hommes optent pour la vasectomie comme méthode de contraception définitive. Cela semble lié aux mentalités: peu de gens parlent de la vasectomie et des autres moyens de contraception masculine, qui sont plus courants dans d'autres pays européens tels que les Pays-Bas ou le Royaume-Uni.

Le problème est donc moins lié à l'accessibilité des moyens de contraception qu'à l'information à propos de ceux-ci et à la sensibilisation et l'éducation des jeunes.

Étant que cette éducation a lieu essentiellement dans le milieu scolaire, j'en discuterai avec la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny. Dans le même temps, il faudra lancer une campagne d'information sur la contraception masculine. Nous devons travailler à la déconstruction des stéréotypes qui font reposer la contraception sur les femmes et encourager une plus grande responsabilisation des hommes dans ce domaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très détaillée. Nous partageons le même avis sur la plupart de ces points, tant la contraception masculine que la formation et l'information. Vous estimez que le problème ne réside pas dans l'accessibilité des moyens de contraception; toutefois, dans certains groupes, l'accès à la contraception est beaucoup moins aisé.

Vous prônez les collaborations avec les autres niveaux de pouvoir, tout en indiquant que c'est évidemment plus compliqué, en ce moment, avec les gouvernements fédéral et flamand. J'insiste donc sur votre collaboration avec les ministres Glatigny et Lescrenier, qui sont à vos côtés.

(*M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)*

1.3 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Lutte contre les agressions homophobes»

1.4 Question de Mme Rachida Aït Ahoula, intitulée «Agressions et guet-apens homophobes»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Un récent article de «*La Dernière Heure-Les Sports*+» dénonce une nouvelle fois une agression homophobe d'une rare violence doublée d'un crime, puisque le père de la victime, qui a tenté de la secourir, y a trouvé la mort. Inadmissible et condamnable, cette agression inquiète, car elle prendrait une nouvelle forme: la victime est désormais repérée par le biais d'une application de rencontres de type *Grindr* et, lors du premier rendez-vous, elle est agressée, humiliée, insultée et volée.

Durant l'été, à Bruxelles, plus de dix personnes ont été officiellement agressées selon ce procédé de guet-apens. Ce chiffre est sous-estimé, d'après Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, parce qu'en réalité les victimes préfèrent garder le silence par crainte de ne pas être prises au sérieux. Selon une étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, seulement 14 % des victimes interrogées porteraient plainte. Informée de ce phénomène, l'application *Grindr* avertit désormais explicitement, à l'aide d'un pop-up, les utilisateurs de la plateforme en Région bruxelloise, où le plus grand nombre de cas a été recensé.

Face à ce problème, la *Rainbow House* de Bruxelles appelle à un travail de conscientisation plus large de la société. Comme l'indique la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement entend porter une attention particulière à toutes les formes de discrimination, ici celles à l'encontre du public LGBTQIA+.

Monsieur le Ministre, cette compétence chevauchant d'autres niveaux de pouvoir, des contacts doivent-ils être envisagés avec d'autres ministres afin de mener des actions pour lutter contre les agressions homophobes qui ne cessent d'augmenter dans la société? Des campagnes de sensibilisation sont-elles mises en œuvre actuellement? Sinon, comptez-vous prendre les devants afin d'agir contre ces agressions?

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Ces derniers mois, les agressions homophobes se sont multipliées, en particulier à Bruxelles. Un même mode opératoire semble se dessiner pour la plupart de ces agressions: la victime se retrouve trompée par un faux profil sur une application de rencontres et, lorsque vient le moment de la rencontre hors de l'application, elle se retrouve piégée par l'agresseur. Rien que ces deux dernières semaines, au moins une dizaine de dossiers ont été ouverts.

Selon les chiffres de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, seulement 14 % des victimes d'actes et de violences homophobes vont se plaindre à la police; on peut donc craindre que le nombre réel d'agressions soit bien plus élevé. Ces agressions sont intolérables et nous montrent que le chemin est encore long pour que l'orientation sexuelle d'une personne ne représente plus un facteur discriminant ou, pire encore, une source de danger.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette situation? Votre gouvernement assure-t-il une prise en charge et un suivi des victimes d'agressions? Quelles mesures de prévention ciblant les utilisateurs des applications de rencontres comptez-vous prendre pour endiguer ce phénomène?

Avez-vous pris contact avec les gérants des applications de rencontre LGBTQIA+ pour demander à ces derniers de renforcer sur leurs plateformes les règles d'admission, la modération, le signalement des profils et des abus ainsi que l'accompagnement des utilisateurs et utilisatrices?

Que répondez-vous aux nombreuses associations qui demandent le lancement d'un plan interfédéral de lutte contre les violences et discriminations homophobes et transphobes?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Mesdames les Députées, au vu de l'actualité, nous sommes tous conscients de l'augmentation du nombre d'agressions homophobes. Effectivement, l'utilisation des applications de rencontres favorise ce phénomène. Cette réalité est préoccupante, mais elle est peu documentée. Même si nous ne devons pas attendre pour agir, nous devrions rassembler des informations sur l'ampleur et l'évolution du problème. Je m'entretiendrai avec mes collègues sur la manière de

lancer une étude quantitative et qualitative à ce sujet pour en comprendre les processus.

Dans tous les arrondissements judiciaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, les services d'aide financés par l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) sont accessibles à toutes les victimes. Ces services proposent gratuitement une aide sociale et psychologique. De son côté, la Direction de l'égalité des chances lance chaque année, depuis 2021, un appel à projets visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes et à soutenir des projets de prise en charge des victimes d'homophobie et des projets de prévention des violences, destinés aux communautés LGBTQIA+. Ce sont les acteurs de terrain qui mènent ces initiatives. Toutefois, j'aimerais citer des actions en cours d'accompagnement de victimes d'homophobie, de biphobie et de transphobie, financées dans le cadre de l'ancienne législature.

En 2023, le centre de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes (FPS) du Centre, Charleroi et Soignies a proposé son projet d'accompagnement et de soutien psychologique des personnels LGBTQIA+, victimes d'homophobie, de transphobie et de biphobie. Il a proposé des consultations et organise toujours des sessions psychologiques de soutien, destinées à des adolescents et à des adultes LGBTQIA+. Le budget alloué à cette initiative représente un montant de 20 000 euros.

En 2022, l'ASBL Garance a lancé un projet de prévention du sentiment d'insécurité et des violences faites aux personnes LGBTQIA+. Le projet vise à développer des activités en Région bruxelloise et dans le Hainaut pour couvrir un public adolescent et adulte.

Plus précisément, il prévoit l'organisation et l'évaluation de formations en autodéfense féministe afin d'adapter le curriculum aux besoins de ce public; la création d'un «guide de l'allié» pour renforcer les solidarités avec ces personnes LGBTQIA+, en particulier les adolescents; le développement d'une alliance associative large pour rendre l'espace public carolorégien plus rassurant pour ces personnes LGBTQIA+; une campagne de diffusion des résultats vers les publics cibles. Au moins 80 personnes LGBTQIA+ ont participé aux animations et plusieurs centaines ont été touchées par ces campagnes de sensibilisation. Nous avons alloué à cette association 35 000 euros en 2021 et 20 000 euros en 2022.

En 2021, l'ASBL Les CHEFF a lancé un projet de cybersensibilisation aux risques psychosociaux dus au harcèlement et à la haine envers les LGBTQIA+. Ce projet mené conjointement par cette ASBL et la Maison Arc-en-ciel de Verviers a pour objectif d'offrir de la prévention, de l'information et du soutien au public LGBTQIA+ vis-à-vis de diverses formes de harcèlement en ligne. Un montant de 20 000 euros leur a été attribué.

Enfin, le projet «*Come Together*» de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) a bénéficié d'une subvention de 40 000 euros. Il vise un plan d'action mis en œuvre, dès 2021, par la *Royal Belgian Football Association* (RBFA) en coopération avec l'aile francophone et l'aile néerlandophone, *Voetbal Vlaanderen*. Ces trois entités sont parties prenantes dans ce projet dont l'objectif est de lutter contre toute forme de discrimination dans le monde du football, à savoir le racisme, l'homophobie et la haine à l'égard des personnes LGBTQIA+.

Outre cet appel à projets, Prisme, la coupole réunissant les associations LGBTQIA+ wallonnes est financée depuis 2023 dans le cadre d'un projet visant à dresser un état des lieux des besoins de ces personnes face à leurs droits, en particulier en regard de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination. La finalité de ce projet est de proposer un modèle de dispositifs d'information et de réorientation des personnes LGBTQIA+, et spécifiquement celles victimes de discriminations ou de crimes haineux. Ce dispositif pourrait se concrétiser, je l'espère, sous la forme d'un numéro d'appel 0800 ou d'un tchat, par exemple. Ce projet est soutenu à hauteur de 86 500 euros annuels sur les crédits 2023 et 2024.

Je n'ai pas rencontré les opérateurs des sites de rencontres, mais nous devons trouver des solutions pour endiguer les phénomènes de guet-apens décrits dans vos deux témoignages. Nous devons renforcer les campagnes de sensibilisation et entreprendre des actions concrètes pour inciter les utilisateurs et utilisatrices à la prudence, à signaler les comportements suspects et expliquer l'offre existante de services de prévention ou de prise en charge en cas de situation aiguë.

Afin d'endiguer les phénomènes de guet-apens, et à l'instar de la collaboration entre les différentes entités dans la lutte contre la violence envers les femmes, une collaboration entre notre Fédération, la Commission communautaire française (COCOF), la Commission communautaire commune (COCOM), mais aussi la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne pourrait être envisagée pour lutter contre ces violences homophobes, biphobes et transphobes. Un plan interfédéral contre ces violences pourrait également être envisagé. Je compte prendre l'initiative dans ce dossier. Cette problématique est transversale. Les pouvoirs publics doivent se concentrer sur cette thématique et apporter des solutions communes.

Dès que nous aurons rencontré tous les acteurs et actrices du secteur et entendu leurs revendications afin de comprendre les processus à l'origine de ces situations, je m'engage à prendre les devants et à organiser une conférence interministérielle (CIM) pour mieux harmoniser les actions, comme cela a déjà été fait pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cet inventaire complet des différents dispositifs et actions plus ciblés. Je suis heureuse d'entendre votre volonté de documenter cette question fondamentale pour

ensuite développer la sensibilisation dans le cadre des aides aux victimes et dans les écoles. Je suis surtout ravie de vous entendre exposer votre politique à différents niveaux, notamment sur les maisons de justice et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), où des actions importantes sont à mener. Merci aussi pour votre plan d'action interministériel à tous les niveaux de pouvoir. Je le répète: une des clés se trouve effectivement dans la sensibilisation et dans la documentation.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, la prise de contact avec les plateformes est essentielle parce qu'elles exercent elles-mêmes une sensibilisation par rapport aux maladies sexuellement transmissibles. Si elles travaillent déjà sur cette matière, elles pourraient faire de même pour les violences, l'homophobie, etc. Il faudrait disposer d'une capacité de signalement beaucoup plus large. Il serait utile de réfléchir à cette question.

Les études que vous proposez demanderont du temps, mais des associations bien au courant de la problématique pourraient déjà aider à avancer. Nous estimons que le montant de 20 000 euros pour faire de la cybersensibilisation sur les sites est vraiment faible.

Les associations attendent avec beaucoup d'impatience le plan interfédéral, car cette demande n'est pas récente. Nous vous encourageons fermement à développer ce plan et à l'appliquer pendant les cinq années à venir.

1.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Octroi des subventions afférentes au décret du 19 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française»

Mme Leila Agic (PS). – Monsieur le Ministre, les initiatives visant à assurer la gratuité des repas dans les écoles sont essentielles pour garantir l'égalité des chances, en permettant à tous les élèves, quel que soit leur milieu social, de se concentrer sur leurs apprentissages et en contribuant à la lutte contre la pauvreté infantile. En Belgique, environ un enfant sur cinq vit dans une situation de précarité, ce qui rend ces initiatives cruciales pour leur développement.

Lors de sa séance du 26 juillet dernier, le gouvernement a arrêté l'octroi des subventions afférentes au décret du 19 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental. L'article 5 de ce décret prévoit que le financement octroyé annuellement aux écoles sélectionnées l'est pour une durée de cinq années scolaires. L'article 16 prévoit quant à lui de communiquer la décision d'attribution au plus tard le 15 juin précédent l'année scolaire pour laquelle le financement est

demandé.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous tirer un bilan de cet appel à candidatures? Combien d'écoles ont-elles déposé un dossier? Combien parmi elles ont-elles été effectivement sélectionnées? Le budget de 21,4 millions d'euros a-t-il été intégralement consommé? Le financement octroyé aux écoles sélectionnées l'est-il bien pour une durée de cinq années scolaires? Sinon, pourquoi? Quand avez-vous communiqué la décision du gouvernement aux établissements concernés? Ceux-ci ont-ils pu se préparer correctement, notamment d'un point de vue logistique, en vue de la rentrée scolaire, malgré la communication tardive réalisée au cours des congés d'été? Enfin, les marchés publics éventuels ont-ils bien pu être lancés dans des délais réalistes?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Grâce à ce dossier, j'ai été très heureux de comprendre l'importance de cette subvention, son lien avec la santé des jeunes, dont l'alimentation est le déterminant majeur, et surtout cette possibilité pour certains publics d'avoir accès à des repas de qualité. Je vous rappelle, Madame la Députée, que cet appel à projets «Cantines scolaires» fait partie de mes compétences parce que cela a été assimilé, lors de la précédente législature, à de l'égalité des chances, et non à l'enseignement obligatoire.

Le bilan de cette opération est très positif. L'appel à projets a été réalisé sur la plateforme SUBside, choisie en Fédération Wallonie-Bruxelles pour recevoir toutes les subventions qu'elle gère. En collaboration avec les services de cette plateforme, une séance d'informations a été organisée par la Cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. Les pouvoirs organisateurs et les directions d'écoles ont ainsi pu discuter et poser toutes leurs questions sur le fonctionnement de la plateforme. Les informations ont été également partagées sur le portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

On dénombre 456 dossiers introduits dans le cadre de l'appel à candidatures pour la subvention des repas complets, gratuits, sains et durables. Presque tous ont été sélectionnés. Seuls neuf n'ont pas été validés, pour des raisons administratives, et un dossier a été introduit deux fois. Les dossiers recevables étaient ainsi au nombre de 446. Parmi ceux-ci, quinze dossiers n'ont pas été sélectionnés, car leur classement d'encadrement différencié était supérieur aux critères d'octroi. Enfin, deux écoles n'ont pu être retenues en raison de l'épuisement des crédits.

Ces deux écoles ont été retirées sur la base de la disposition relative à la sélection, à savoir l'article 15 du décret du 19 octobre 2023. Au total, 429 écoles ont été sélectionnées pour être subventionnées dans le cadre de cet appel à projets.

Le budget initial s'élevait à 21,4 millions d'euros. Le montant total alloué aux 429 écoles sélectionnées s'élève à 21 373 139,20 euros. Le budget a donc été presque intégralement consommé, puisque la différence est de quelques dizaines

de milliers d'euros.

Le financement octroyé aux écoles est bien prévu pour cinq années scolaires, entre août 2024 et juillet 2029. Il est également prévu que, si une école ou une implantation ne fait plus partie d'une des classes visées dans les critères de sélection, elle conserve cependant le soutien financier pour le reste de l'année scolaire en cours et pour l'année scolaire suivante, conformément à l'article 6 du décret du 19 octobre 2023.

Par ailleurs, ce même article prévoit également qu'un établissement qui satisferait aux conditions du décret, alors que ce n'était pas le cas au moment de l'appel à projets, peut introduire une demande de financement dans le cadre de décret, évidemment dans les limites des crédits budgétaires disponibles. Une école peut aussi se retirer à tout moment du projet.

Nous avons communiqué la décision du gouvernement assez tard – j'en suis bien conscient – puisque les écoles ont été informées par courriel le 30 juillet 2024, date de la réception de l'arrêté validant la sélection des écoles. Toutefois, cette décision tardive ne constituait pas un scoop pour les écoles, qui avaient déjà pris les devants.

Je n'ai pas fait le tour des établissements pour savoir s'ils ont bien pu se préparer sur un plan logistique. Quoiqu'il en soit, ils ont pu être confrontés à des difficultés organisationnelles liées au calendrier. L'administration nous a en effet rapporté que ce fut compliqué pour certaines écoles, mais pas pour la majorité d'entre elles. Cela n'a pas bloqué la mise en place du projet, mais seulement son lancement dans certains établissements. En effet, comme l'administration me l'a confirmé, la majorité des établissements avaient déjà accompli les démarches auprès des fournisseurs et des prestataires au moment de faire leur demande de subvention.

Je vous informe qu'afin de rendre les politiques fonctionnelles plus cohérentes, les lignes budgétaires liées à cette mesure seront gérées dès l'année prochaine par la ministre de l'Éducation. Nous sommes parvenus à cet accord au sein du gouvernement pour que cette ligne budgétaire, historiquement liée à l'enseignement obligatoire, relève à nouveau de cette compétence dès 2025.

Mme Leila Agic (PS). – Le succès et l'utilisation quasiment totale de cette enveloppe montrent bien les besoins du terrain. Les écoles sont les premières au contact de la précarité infantile dans notre pays. J'espère que les établissements sélectionnés ont effectivement pu débuter le projet malgré les communications tardives.

Je me réjouis que le financement octroyé le soit bien pour cinq années. Je constate que la ligne budgétaire relèvera désormais de Mme Glatigny. J'espère que les budgets actuellement dédiés à la gratuité des repas dans les écoles seront maintenus voire augmentés lors des prochains conclaves budgétaires, car il manque encore des fonds pour réellement répondre à la demande du terrain.

1.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Maintien des subventions PCI (promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité) pour les associations: quels engagements pour soutenir le secteur de l'interculturalité?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous interpelle aujourd'hui sur l'importance cruciale du maintien des subventions à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont en effet essentielles pour soutenir toutes les initiatives en matière de vivre-ensemble, de compréhension mutuelle et de respect de la diversité culturelle, des valeurs inscrites au cœur de votre Déclaration de politique communautaire (DPC).

Dans un contexte où les tensions sociétales et les discours de division semblent s'intensifier, ces initiatives jouent un rôle fondamental dans l'éducation citoyenne, la cohésion sociale, la lutte contre les préjugés et les stéréotypes. Elles soutiennent des projets sur le terrain qui favorisent le dialogue interculturel, l'intégration des personnes issues de l'immigration et la sensibilisation aux droits humains. Derrière ces projets essentiels, des emplois sont en péril si les engagements du précédent gouvernement ne sont pas respectés.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai appris que, le 1er août 2024, toutes les associations ayant déposé un dossier de subvention – projet ponctuel ou labellisation – ont reçu un message dont je vous livre un extrait: «Nous sommes malheureusement dans l'impossibilité de respecter le calendrier établi pour la communication des résultats relatifs auxdits appels à projets PCI 2024. En effet, nous sommes actuellement dépendants de la constitution des nouvelles équipes liées à l'exécutif ainsi que de l'organisation calendaire des prochaines réunions du nouveau gouvernement.»

Ce courriel a été reçu avec beaucoup de malaise et de craintes par de nombreux responsables d'associations qui voient leur projet mis à mal. Pour certaines d'entre elles, leurs actions sont susceptibles d'être interrompues brusquement, laissant présager des licenciements. Cette situation est très préjudiciable et nécessite d'être clarifiée au plus vite par votre gouvernement. Je souhaiterais donc connaître les engagements concrets que vous envisagez pour non seulement maintenir, mais aussi renforcer ces subventions.

Comment comptez-vous garantir que ces fonds soient maintenus, que les promesses soient tenues et que les moyens atteignent les initiatives locales et associatives qui œuvrent quotidiennement à construire une société plus inclusive et solidaire? Ces actions sont parfois discrètes, mais elles constituent le socle du respect mutuel, de la paix sociale et de la citoyenneté active. C'est pourquoi j'affirme que ces subventions doivent être garanties, assurées et même renforcées.

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des

chances. – Monsieur le Député, il est vrai que ce problème de retard des subventions PCI est important. Je l'ai découvert grâce à votre question; c'est un point qui m'avait échappé. Le secteur de la promotion de l'interculturalité – qui fait bien partie de mes compétences – et de la citoyenneté est essentiel. Les initiatives et missions qui y sont développées sont fondamentales pour le développement d'une société empreinte de vivre-ensemble, de compréhension mutuelle et de respect de cette diversité culturelle qui est notre force. Ces valeurs sont effectivement inscrites au cœur de la DPC. Je vais bien évidemment travailler dans ce sens.

Le courriel reçu par les opérateurs dont vous faites mention émane du service de l'administration chargé du suivi de l'octroi des subventions accordées à ces projets, en réponse à l'appel à projets 2024. Dans ce dernier, il y a un appel à projets annuel 2024 et un appel de labellisation de la promotion de la citoyenneté, de l'interculturalité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce courriel concerne plus précisément les opérateurs ayant répondu aux appels à projets annuels et à la labellisation pour 2024. L'ensemble du processus d'évaluation de ces projets a été effectué dans le cadre d'une analyse classique des dossiers, telle que menée par l'administration depuis la mise en œuvre du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (décret «PCI»).

Outre la nécessité de soumettre au gouvernement l'avis proposé par le Conseil de la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (CPCI) – soumission qui a été postposée en regard de l'actualité politique, électorale et post-électorale –, j'aimerais porter un autre élément à votre connaissance. Le processus d'évaluation de ces projets inscrits dans le cadre des appels à projets 2024 a préalablement été soumis à des procédures complémentaires internes à l'administration à la suite d'un avis réservé de l'Inspection de finances (IF). C'est cela qui a bloqué le dossier. C'est un avis à prendre en compte concernant la proposition de désignation des projets à subventionner, émanant du service de l'administration compétente.

Actuellement, le suivi de ce processus de subventionnement – tant des projets introduits dans le cadre de l'appel annuel que ceux concernant la labellisation – est donc relancé. En effet, l'administration compétente analyse actuellement l'avis rendu par l'inspecteur des finances afin de pouvoir y répondre favorablement et dans les meilleurs délais. Il est donc question d'un retard lié à des choses que nous devons mieux appréhender dans cet appel à projets. Nous devons répondre à l'IF et nous comptons le faire dans les plus brefs délais. Quoi qu'il en soit, soyez assuré que les procédures de subventionnement des projets labellisés de 2022-2023 sont, quant à elles, toujours en cours d'exécution.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce courrier inaugure pour moi la concrétisation de la politique annoncée de votre gouvernement de pratiquer des diminutions budgétaires. Aujourd'hui, les associations sont toujours dans l'attente. Il était de coutume de recevoir une réponse en juin; la formation

du nouveau gouvernement n'a pas permis de donner une réponse plus rapide, mais nous sommes aujourd'hui le 10 septembre, et les associations sont toujours dans l'incertitude. Je n'ai pas entendu, sauf erreur de ma part, que vous confirmez l'intégralité des subventions promises par l'ancien gouvernement, ni que vous les augmenterez, voire les indexerez. Nous savons que l'une des orientations de votre gouvernement est de suspendre, purement et simplement, les indexations de ces enveloppes budgétaires qui sont pourtant essentielles. Les associations nous adressent un signal d'alerte et elles sont en attente d'un message de votre gouvernement.

J'ai bien pris note du fait que l'IF doit procéder à une évaluation. En ce qui me concerne, je souhaite réaffirmer toute l'importance de ces subventions dans l'éducation non formelle, dans celle des valeurs, des compétences *softskills* (compétences douces) essentielles à l'intégration à la vie citoyenne, mais aussi à l'insertion socioprofessionnelle, élément prioritaire de votre gouvernement. Je ne manquerai pas de vous interroger sur ce dossier et je suivrai attentivement la réponse, que j'espère très rapide, de votre gouvernement pour confirmer aux associations qu'elles sont bien subventionnées pour leurs projets et leur labellisation.

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Profil métier d'accueillant et d'accueillante d'enfants»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – En 2019, le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) a créé le nouveau profil de formation «accueillant.e d'enfants». Cette nouvelle formation s'inscrit dans le contexte de la réforme globale de l'accueil de l'enfance et vise à augmenter les compétences des personnels des structures d'accueil. Concrètement, les travaux réalisés dans ce cadre visent à faire évoluer les quatre formations existantes de puéricultrice, auxiliaire de l'enfance, accueillante d'enfants à domicile et éducatrice de l'enfance, vers le profil métier «accueillant.e d'enfants 0-12 ans». Dans ce cadre, un important travail collaboratif a été mené pour rédiger un profil métier. La Commission de profil de formation (COPROFOR) s'en est saisie et a commencé la rédaction, en mars 2021, du profil de formation adossé. Parallèlement, des groupes de travail ont été instaurés au sein du cabinet précédent.

Malgré tous ces efforts déployés et pour des raisons inconnues, cette formation n'est toujours pas mise en œuvre à l'heure actuelle. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) regrette que ce chantier débuté en 2019 n'ait pas abouti, dès lors

que les travaux autour du profil «accueillant.e d'enfants» ont démarré grâce à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC). Pour rappel, l'objectif de cette réforme est la professionnalisation, la revalorisation du secteur et le développement d'une formation plus complète à même de répondre aux réalités et aux besoins du terrain. Faire aboutir ce profil métier est indispensable si l'on souhaite réellement une reconnaissance et une valorisation du métier. Nous saluons dès lors l'engagement pris par le gouvernement en ce sens.

Madame la Ministre, un soutien et une collaboration étroite entre les partenaires sociaux, le gouvernement et l'ONE en vue de finaliser les travaux sur ce profil métier constituerait un signal positif fort pour les travailleuses du secteur. Selon quelle méthodologie et suivant quel agenda allez-vous travailler? Des campagnes de sensibilisation au métier seraient aussi à envisager, ainsi qu'une démarche proactive auprès des opérateurs d'orientation scolaire, d'Actiris, du FOREM, etc. Ce travail est-il prévu? Plus globalement et concrètement, comment le gouvernement veillera-t-il à l'amélioration de la reconnaissance et à la valorisation nécessaire du personnel de l'enfance?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, mandaté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre 2018, le SFMQ a en effet été saisi de la question de la redéfinition des profils métier et des profils de formation liés à l'accueil de l'enfance. Les travaux relatifs aux profils métier ont commencé au mois de janvier 2020. En 2021, la Commission de référentiel métier (COREF) a approuvé ce profil métier. Cette commission regroupait des agents du secteur de l'enfance, ainsi que des représentants des employeurs et des syndicats. Dès 2021, la Chambre des métiers du SFMQ a validé le profil métier «accueillant.e d'enfant 0-12 ans». Ce profil a pour but d'offrir des perspectives de mobilité aussi bien horizontales que verticales dans le secteur.

Depuis le mois de février 2021, les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle ont été mobilisés, mais rien n'a abouti concrètement à ce jour. Il est prévu de recommencer les travaux en cette rentrée 2024 et je serai attentive à leur bon déroulement. Au sujet de la sensibilisation au métier, plusieurs actions sont déjà organisées par les services de l'ONE. Parmi celles-ci, la direction psychopédagogique participe ponctuellement à différents évènements de promotion des métiers de l'enfance, notamment auprès du Service d'information sur les études et les professions (SIEP) ou de la cité des métiers. Elle diffuse annuellement à ses partenaires la mise à jour des diplômes reconnus et réalise, au long de l'année 2024, une campagne de promotion avec le guide social.

En 2022, l'ONE a aussi coproduit un film intitulé «*Êtres en lien*», un outil de valorisation des métiers relatifs à l'accueil de la petite enfance. L'Office en assure la diffusion auprès du public cible. Par ailleurs, d'autres projets de films sont

encore à l'étude pour l'année 2025. Enfin, une brochure sur les métiers de l'enfance sera prochainement éditée et diffusée auprès des opérateurs d'orientation scolaire, des écoles, d'Actiris ou encore du FOREM. Il serait également utile de refaire le point sur l'état de la formation d'accueillant d'enfants. Outre ces actions de sensibilisation au métier, d'autres actions visant à maintenir le personnel en place doivent bien évidemment être encouragées.

Au sein de l'ONE, le travail réalisé par les conseillers pédagogiques autour de l'implémentation de nouvelles brochures «*Repères pour des pratiques d'accueil de qualité de 0 à 3 ans*» démontre, entre autres pratiques soutenantes, toute l'importance de l'accueil des stagiaires et des nouveaux collègues. Parallèlement, le projet de tutorat souligne l'importance de soutenir la fonction de tuteur dans les équipes.

Enfin, il apparaît nécessaire d'ancrer les formations initiales dans une connaissance fine, mais surtout pertinente, de la réalité de terrain afin de diminuer le décalage auquel on peut assister entre ce qui est enseigné et ce qui est vécu par les jeunes enseignants à l'occasion des stages ou dans leur vie professionnelle.

Pour soutenir les enseignants et les formateurs, la plateforme numérique ONE RESO a été créée. Il s'agit d'un espace de ressources pour les enseignants, leur donnant accès à des informations utiles pour parler de ces métiers de l'accueil, tels qu'ils sont aujourd'hui, et des défis et enjeux.

J'ai vraiment le souci d'améliorer les conditions de travail des professionnels du secteur de l'accueil de la petite enfance. Parmi les pistes de travail qui sont à l'étude, nous pouvons déjà citer notre objectif de tendre vers un taux d'encadrement de 1,5 adulte pour 7 enfants afin de diminuer la charge de travail sur le personnel, ou encore la création d'une équipe de puéricultrices volantes.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, je retiens trois éléments principaux de votre réponse.

J'entends que la reprise des travaux est prévue pour cette formation. La variable de la formation initiale est cruciale. Il convient de mettre à jour les référentiels des formations de l'enseignement de plein exercice, puisque, pour rappel, celui de puériculture date de 1996, celui d'agent d'éducation de 1999, celui d'auxiliaire de l'enfance de 2007 et celui d'éducateur de 1999. Il est vraiment temps d'évoluer vers ce nouveau profil métier.

Par ailleurs, vous souhaitez encourager le personnel en place et diminuer les différences entre la formation initiale et les réalités de terrain. C'est crucial. Pour cela, il est important de consolider l'effort de formation continue, de l'encadrer en garantissant les deux jours de formation en moyenne par an de chaque accueillante, parce que ce n'est pas toujours le cas.

Je salue également la campagne de mise en avant des différents métiers. C'est

important puisqu'il y a de moins en moins d'inscrits dans les formations, surtout dans certaines provinces, notamment en Brabant wallon. Mener une campagne de sensibilisation pour lutter contre la pénurie est très important. Merci d'avoir répété votre engagement vis-à-vis du secteur. Je ne manquerai pas de suivre cette question de très près.

2.2 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Carte blanche de Yapaka, intitulée "Bruxelles aux enfants"»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, au mois de juillet dernier, Yapaka, le programme de prévention de la maltraitance lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a publié une carte blanche portant sur la nécessité de rendre la ville de Bruxelles plus inclusive pour nos enfants. Yapaka souhaite interpeller le monde politique sur cette question de santé publique majeure.

Le constat est celui-ci: les jeunes d'aujourd'hui sont plus sédentaires que ceux des précédentes générations. Nous les qualifions même de «génération d'intérieur». Tous les aspects du développement des enfants sont donc en jeu: la santé physique et mentale, la sociabilité… Dans son manifeste, Yapaka avance des propositions pour rendre les espaces publics plus inclusifs pour les enfants: végétaliser, garantir un accès à un espace vert, proposer des terrains de jeux et de sport adaptés à tout âge, etc.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de la carte blanche de Yapaka? Quelle est votre analyse de la situation? Des initiatives pour remédier à cette problématique sont-elles envisagées ou en cours? Votre cabinet a-t-il étudié les propositions du manifeste?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai effectivement pris connaissance de la carte blanche en question. Je vous informe que celle-ci n'émane pas de Yapaka, qui l'a seulement diffusée sur son site internet. Elle a été rédigée par une soixantaine d'associations et de personnalités du milieu de l'enfance.

La thématique avancée rejoint une thématique que Yapaka a beaucoup travaillée, notamment dans le cadre de la campagne de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) «C'est dehors que ça se passe», en produisant un livre, des webinaires et de courtes capsules vidéo. Tous ces outils sont disponibles sur le site de l'association, sous l'onglet thématique «Jouer dehors».

L'analyse de la situation débouche sur un constat selon lequel les enfants des pays dits développés passent moins de temps en plein air. Parmi les causes figurent le surinvestissement des écrans, la densification de la circulation routière ou encore l'évolution sécuritaire de notre société. Partant de ce constat, l'ONE a commandé

une recherche portant sur la manière dont les enfants, les parents et les professionnels perçoivent et se représentent l'investissement des espaces extérieurs.

À la suite de cette recherche, la campagne de sensibilisation destinée aux parents et professionnels «C'est dehors que ça se passe» a été menée en 2023 et 2024 par l'ONE. De nombreux projets ont été mis sur pied afin d'informer et de sensibiliser les professionnels et le public, soutenir et collecter la réflexion, partager les initiatives et les conseils entre professionnels.

À titre d'exemples, je citerai la réalisation d'une affiche diffusée massivement auprès des diverses structures et des professionnels sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles; des communications sur les réseaux sociaux destinées au grand public; des pages internet, des articles de presse, des émissions de radio; la réalisation d'un jeu Memory partant des dix bienfaits des activités en plein air et visant les consultations pour enfants; l'organisation de trois journées d'étude pour les professionnels; des collaborations avec différents partenaires; une participation au Salon des mandataires en 2023 avec l'objectif de sensibiliser ces derniers et les pouvoirs locaux sur l'importance de favoriser les espaces extérieurs adaptés aux enfants; la réalisation d'un documentaire pour internet et la mise à disposition de centaines de salopettes imperméables pour les milieux d'accueil afin d'encourager les activités extérieures par tous les temps.

En outre, l'ONE poursuit des actions de sensibilisation auprès des professionnels, en fournissant des outils variés de sensibilisation aux partenaires enfants-parents (PEP'S) promouvant des activités collectives à l'extérieur, mais aussi aux professionnels de l'accueil, de la promotion de la santé à l'école (PSE), de la formation initiale des enseignants (FIE) et de la formation continue, en créant et en animant une communauté de pratiques permettant de s'informer, de valoriser, de s'inspirer et de se rencontrer sur les enjeux cités.

De plus, l'ONE vise également les publics les plus fragilisés, en poursuivant le dialogue avec les associations partenaires, les acteurs politiques et décisionnaires, et surtout le grand public par le biais de publications sur les réseaux sociaux. De telles actions doivent être maintenues et renforcées avec tous les acteurs concernés. Je partage pleinement votre point de vue sur les enjeux au cœur de votre question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, Yapaka joue un rôle très important: opérant dans tous les domaines de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit d'un service de prévention de la maltraitance. Ce service transmet les informations et met en avant l'importance de la jeunesse «du dehors». Il est bien entendu important de sensibiliser les pouvoirs publics à cette question. Toutefois, les villes et communes sont de petits leviers. Ainsi, ma question portait sur votre participation, à votre niveau, à la prise en charge de cette problématique et à la dynamique générale, pour que nos enfants puissent profiter des extérieurs.

2.3 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Résoudre la problématique des bébés parqués»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, à la fin de l'année 2023, votre prédécesseure, Mme Bertieaux, a annoncé son intention de résoudre la problématique des bébés et enfants hospitalisés en raison d'un manque de place dans des structures adaptées. Quelles mesures ont-elles été prises depuis lors? Quel en est le bilan?

À la même période, le précédent gouvernement a débloqué 16 millions d'euros pour l'aide à la jeunesse. Comment ce montant a-t-il été utilisé? De nouveaux lieux d'accueil ont-ils vu le jour afin d'endiguer le phénomène des «bébés parqués»?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'accorde une attention particulière à cette problématique. Cette dernière persiste depuis de nombreuses années, et ce, malgré les différents refinancements du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse. Elle demeure au cœur des préoccupations de mon administration, qui multiplie les initiatives visant à développer des solutions structurelles et pédagogiques.

La problématique des enfants hospitalisés nécessite une concertation intersectorielle pour dégager des solutions plurielles tenant compte de la complexité du phénomène, qui ne peut être limité à une absence de places dans les services d'hébergement agréés. Cette mise en perspective n'a évidemment pas pour objectif de détourner l'attention du problème existant et récurrent d'enfants hospitalisés faute de place en milieu d'hébergement. Elle permet néanmoins d'ouvrir davantage le prisme de la réflexion à des solutions plus holistiques que la seule création de places d'hébergement ou d'accompagnement dans le milieu de vie.

Mon administration soutient la proposition développée par différentes équipes intra-hospitalières et visant à la modélisation des prises en charge d'enfants et de jeunes en détresse médico-psycho-sociale dans les services pédiatriques des hôpitaux afin que des processus identiques puissent y être appliqués. Cette proposition constitue une première réponse à l'encadrement des enfants hospitalisés pour des motifs autres que médicaux. Ce modèle permettrait de rendre plus efficient le trajet de soins des enfants en détresse psycho-sociale, tout en leur garantissant des conditions d'accueil et de prise en charge adéquates et adaptées à leurs besoins.

Il est évident que l'hôpital ne peut pas être un lieu d'accueil de longue durée, ni même un lieu d'hébergement par défaut, mais il peut, dans certains cas très précis, répondre à des besoins spécifiques autres que médicaux. Ce sont ces cas de figure qui nécessitent une concertation renforcée entre les différents acteurs et niveaux de pouvoir concernés.

Par ailleurs, à la fin de 2023, le secteur a effectivement bénéficié d'un refinancement conséquent de 16 millions d'euros, ce qui a permis de financer 108 prises en charge et de renforcer les capacités des services d'accompagnement en accueil familial (SAAF) et d'autres services d'accompagnement qui mettent en œuvre la mission socio-éducative.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, étant donné que vous êtes ministre de l'Enfance, je voudrais insister sur la notion de droits de l'enfant, car il arrive que des enfants soient hospitalisés pendant des mois. J'ai moi-même été témoin de situations effarantes dans plusieurs hôpitaux. Malgré les efforts du personnel hospitalier, le développement des enfants hospitalisés est mis en péril, ce qui peut entraîner des pathologies physiques ou mentales.

Un travail conséquent est nécessaire pour trouver des solutions. L'hôpital ne peut pas être un lieu de placement d'enfants.

2.4 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Création à Bruxelles d'un lieu de reconnaissance dédié aux enfants ayant vécu des expériences traumatiques répétées»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Il y a deux ans, l'ASBL SOS Villages d'enfants a publié une carte blanche en faveur de la création d'un lieu de reconnaissance pour les personnes ayant vécu des expériences traumatiques. Cette lettre était un appel à la société dans son ensemble, à la ministre de l'Enfance, Bénédicte Linard, que j'avais interrogée à l'époque, et à la ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Promotion sociale, Valérie Glatigny.

Deux ans après cette carte blanche, en mars de cette année, SOS Villages d'enfants a annoncé la conception, en collaboration avec des personnes ayant vécu des expériences traumatiques durant l'enfance, d'un lieu de reconnaissance à Bruxelles.

Les expériences traumatiques peuvent avoir des effets sur la santé physique et mentale et, lorsqu'il est question d'un enfant, son développement peut être impacté. Enfin, le stress chronique provoqué par un traumatisme augmente le risque de certaines maladies: cancers, maladies auto-immunes, etc.

La création d'un tel lieu entre donc pleinement dans le processus de guérison, car, d'une part, c'est reconnaître et légitimer les souffrances vécues et, d'autre part, c'est un lieu de sociabilité et de solidarité entre personnes ayant vécu un problème similaire. La résilience n'est possible qu'au contact des autres.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette initiative? Un soutien de la Fédération peut-il être apporté à ce type de projet? Verrons-nous la création de lieux officiels – permettez-moi d'insister sur le mot «officiel» – de reconnaissance des personnes ayant vécu des expériences traumatiques durant l'enfance?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, depuis de nombreuses années, mon administration est soucieuse de collaborer à toute initiative interdisciplinaire et à tout dispositif intersectoriel touchant à l'aide à la jeunesse.

L'Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis (AGAJcmd) s'emploie à développer une bonne coordination et un travail en réseaux de qualité avec ses partenaires. J'en veux pour preuve les protocoles de collaboration qui ont vu le jour avec les CPAS, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), le service Phare (Personne handicapée autonomie recherchée), mais aussi avec les centres PMS et encore bien d'autres. Ces collaborations sont indispensables pour optimiser les réponses apportées aux situations individuelles des enfants, des jeunes ou de leurs familles.

Si mon administration a été associée à certaines réflexions et initiatives locales autour de la prise en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales, elle n'a cependant pas été associée aux réflexions autour de la création du dispositif souhaité par SOS Village d'enfants, car elle n'en a pas eu connaissance.

Toujours soucieuse de développer des critères minimaux de collaboration dans les dispositifs intersectoriels, mon administration prendra cependant contact avec SOS Village d'enfants afin de prendre connaissance du projet et, le cas échéant, examiner avec les autres partenaires concernés ce qu'il y aurait lieu de mettre sur pied face à la problématique que vous avez soulevée.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je ne peux que vous remercier de poursuivre votre travail. Je serai attentive à la suite des évènements.

2.5 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Mécanisme de financement des crèches privées»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Dans un article du 29 août dernier, la RTBF a rapporté que la commune d'Habay souhaitait se lancer dans un processus de soutien de ses crèches privées, et ce, avec l'aide de l'ASBL Impactoo et plus précisément du label «BB Welcome». Ce soutien se matérialiserait par un accompagnement des crèches par l'ASBL en question en vue d'obtenir le subventionnement de base et également par un co-financement de la crèche qui consisterait, selon les propos des fondateurs de l'ASBL, cités par la RTBF, en un financement par la commune de l'ordre de 1 500 euros par place et par an et d'un financement équivalent provenant de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Toujours selon les fondateurs de l'ASBL, des discussions seraient en cours avec l'ONE.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que «le Gouverne-

ment mènera une réflexion sur les mécanismes de subsidiation en veillant notamment à l'équité entre les différents types de milieux d'accueil» et que les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie «promouvront des modèles innovants associant des partenariats entre les milieux d'accueil et les secteurs publics, des entreprises, de l'associatif et de l'économie».

Madame la Ministre, le modèle que propose cette ASBL entre-t-il dans votre réflexion? Par ailleurs, si un financement au-delà de la subvention de base est prévu pour les milieux d'accueil privés, des conditions d'octroi seront-elles fixées, notamment quant à la participation financière des parents (PFP)? Si oui, pouvez-vous déjà préciser les grandes orientations qui sont soumises à la discussion, en particulier pour garantir l'accessibilité des milieux d'accueil?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s et du contrat de gestion de l'ONE pour la période 2019-2025, les milieux d'accueil anciennement non subventionnés peuvent à présent bénéficier d'une subvention de base tout en conservant un calcul et une tarification de la PFP librement fixés. C'est un droit à la subvention qui n'existait pas auparavant.

Cette subvention est donc accessible aux ASBL, aux sociétés coopératives agréées comme entreprise sociale – mais aucune crèche n'est actuellement organisée sous ce statut –, aux pouvoirs organisateurs relevant du secteur public, ainsi qu'à titre dérogatoire, aux sociétés commerciales pour autant que ces dernières aient été autorisées avant le 31 décembre 2021 et aient modifié leurs statuts en y intégrant les dispositions légalement fixées pour l'octroi de l'agrément des sociétés coopératives comme entreprise sociale.

Les accueillantes d'enfants indépendantes ont également bénéficié, dans le cadre de deux appels à projets, d'une subvention de base avec comme seule condition une ouverture minimale. Cette subvention s'élève à 250 euros par an et par place. Plus de 240 accueillantes en ont bénéficié. Les crises successives, telle que la crise sanitaire, et l'inflation ont poussé des milieux d'accueil non subventionnés à la fermeture. Tant l'ONE que moi-même tenons à souligner qu'aucune de ces fermetures n'est liée à la réforme et qu'elles ne sont pas toutes dues à des difficultés financières. Certaines ont été causées par des divorces, des séparations ou des difficultés de gestion du personnel. Cela étant dit, les milieux d'accueil «privés» participent bien évidemment à l'offre de places d'accueil et je suis attentive à leur maintien.

L'ONE a eu des contacts avec l'ASBL Impactoo et mon cabinet a déjà rencontré ses représentants pour prendre connaissance de leur projet. La problématique de

l'offre des places d'accueil est vaste et la réponse doit bien évidemment être diversifiée. Un modèle unique d'accueil ne répondra pas aux nombreux besoins qui s'inscrivent dans des contextes complexes. Le projet de l'ASBL Impactoo est une des pistes que nous analysons actuellement parmi d'autres modèles innovants.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Ce mécanisme collaboratif qui entend compléter l'offre de l'ONE m'a interpellée, notamment car il est question d'un montant de 1 500 euros par place et par an et d'un financement similaire de la part de l'ONE. Je suis heureuse d'entendre que votre cabinet a rencontré l'ASBL Impacto et je vous interrogerai encore à ce sujet, Madame la Ministre.

2.6 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Statut de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance»

2.7 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Création de 5 000 places d'accueil supplémentaires dans le secteur de l'enfance»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) a fait l'objet de nombreuses discussions en commission de l'Enfance lors de la précédente législature. J'ai interrogé à plusieurs reprises la ministre de l'Enfance de l'époque, Mme Linard, à ce sujet.

En 2022, Mme Linard a affirmé agir sur quatre chantiers de cette réforme: les conditions d'autorisation, les conditions de subventionnement, les formations initiales et les milieux atypiques. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a également apporté une série d'éléments permettant d'avancer dans ce dossier, notamment le refinancement du secteur défini par son contrat de gestion 2021-2025. Depuis lors, toute une série de mesures ont été prises.

La réforme MILAC se veut progressive. Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'avancement de cette réforme? Partagez-vous la même vision que votre prédécesseure concernant son instauration ou comptez-vous agir autrement? Quels chantiers sont-ils déjà en cours? Lesquels restent à réaliser? Dans quels délais la pleine mise en œuvre de la réforme MILAC sera-t-elle effective?

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Ce n'est plus un secret pour personne: le meilleur outil de lutte contre la pauvreté infantile et les inégalités sociales est une action ambitieuse des pouvoirs publics, et ce, dès le plus jeune âge. Compte tenu de l'importance de l'accompagnement prodigué aux enfants dans les MILAC, il faut offrir une place d'accueil de qualité à un maximum d'enfants. Cet accompagnement a un impact majeur sur le développement des enfants et sur leur vie future. C'est un fait: un enfant qui est accompagné lors de ses 1 000 premiers jours connaîtra

moins de difficultés dans la suite de son parcours scolaire et dans sa vie d'adulte.

Un plan ambitieux de création de plus de 5 000 places a été initié sous la précédente législature et sera progressivement mis en œuvre jusqu'en juin 2026. Cependant, comme votre parti l'a dit pendant la campagne électorale, Madame la Ministre, il faudrait créer au moins autant de nouvelles places dans les cinq années à venir. Une telle politique nécessite d'investir dans des briques, mais également d'assurer un encadrement de qualité indispensable, alors même que la profession de puéricultrice est réputée en pénurie.

Madame la Ministre, votre plan de création de places en milieu d'accueil subventionné prévoit-il bien la création de 5 000 places supplémentaires par rapport à ce qui a déjà été programmé durant la précédente législature? Dans le cas contraire, quel est le nombre de places que votre gouvernement prévoit de créer? Puisque l'accord de coopération avec les Régions permet d'avancer sans délai, quand prévoyez-vous le lancement de l'appel à la création de ces nouvelles places par l'ONE?

Quelles mesures mettez-vous en œuvre pour lutter contre la pénurie de puéricultrices en Wallonie et surtout à Bruxelles, sachant que l'une des difficultés est le nombre d'absences pour maladie et la peine à établir des contrats de remplacement?

Enfin, en termes de financement, quel est le budget dégagé pour la création des nouvelles places d'accueil? Débute-t-il en 2025?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – L'accès à un MILAC de qualité constitue un bon moyen de lutter contre les inégalités sociales. La disponibilité de places en crèche est également essentielle pour maintenir l'emploi et favoriser la remise à l'emploi, en particulier pour les familles monoparentales. Dès lors, le gouvernement entend permettre à chaque famille qui le souhaite d'avoir accès à une place d'accueil de qualité pour son enfant.

Notre objectif ambitieux est bien d'autoriser 5 000 nouvelles places durant la présente législature. Pour y parvenir, nous poursuivrons et finaliserons les projets en cours, dont, entre autres, le Plan «Cigogne» 2021-2026. Toutes les places prévues par ce dernier n'ont pas encore été créées.

Ma priorité est de mener la majorité de ces projets à terme, ce qui implique de faire le point sur leur état d'avancement et d'évaluer s'il est possible de supprimer les freins à leur concrétisation.

Compte tenu de la hausse des prix des matériaux et des problèmes de disponibilité de main-d'œuvre, nous effectuerons une analyse des modalités de subventionnement initiales prévues dans le Plan «Équilibre».

Un délai de concrétisation suffisant et probablement allongé sera nécessaire pour

le volet 2 du Plan «Cigogne». Une demande de prolongation de délai sera également demandée à la Commission européenne pour le volet 1 de ce même plan, dont les projets sont financés dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR).

Une fois ces mesures concrétisées, nous pourrons créer de nouvelles places en assurant le financement nécessaire à la sélection de projets placés en liste d'attente dans le cadre du Plan «Équilibre».

En parallèle, je souhaite étudier plus finement l'état d'avancement de la réforme MILAC avant de m'épancher davantage à ce sujet.

Dans les mesures à étudier, il est notamment prévu de procéder à une analyse des besoins des parents, objectivés par la liste unique des demandes préalables, et ce, afin de définir des critères de programmation ajustés pour un nouvel appel à projets. Ce dernier visera la création de places additionnelles qui s'ajouteront aux 33 % de places déjà ouvertes dans les MILAC pratiquant la participation financière parentale encadrée. L'objectif est d'atteindre 50 % tous secteurs confondus, en fonction d'une étude de faisabilité à mener.

Par ailleurs, je souhaite travailler sur le développement d'autres possibilités d'accueil de la petite enfance, complémentaires aux MILAC traditionnels et permettant de répondre à des besoins plus spécifiques, tout en maintenant un accueil de qualité.

Nous étudierons aussi l'accueil occasionnel et de courte durée d'enfants en fonction des besoins des parents. L'objectif reste bien entendu le bien-être des enfants, leur socialisation et la lutte contre l'isolement social des parents.

Pour atteindre ces objectifs, il importe également de lutter contre la pénurie du personnel d'accueil. Notre plan d'action pour lutter contre cette pénurie comprendra, entre autres, une amélioration des conditions de travail du personnel d'accueil, la promotion des métiers de l'enfance, une nouvelle révision des formations initiales permettant l'accès à l'encadrement des enfants, la facilitation des stages en MILAC et la création d'une équipe volante de personnel d'accueil d'enfants.

Nous continuerons à déployer des mesures en collaboration avec l'ONE. Le subventionnement en puériculture à concurrence de 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour sept places reste prioritaire durant la présente législature.

En outre, comme je l'ai précisé lors de la séance plénière du 5 septembre dernier, j'adopterai une politique des petits pas.

La réforme MILAC est souhaitée par l'ensemble du secteur de la petite enfance et prévoit un changement profond du système de l'accueil, centré sur le bien-être de l'enfant. Je m'inscris pleinement dans cette vision.

La réforme MILAC comporte de nombreuses thématiques, telles que l'harmonisation des différents types de milieux d'accueil et de leurs conditions d'autorisation. L'objectif premier est le renforcement de la qualité de l'accueil grâce notamment à la reconnaissance des formations initiales, au renforcement de l'accessibilité dans ses différentes composantes, à l'amélioration du financement des MILAC et à la poursuite de la mise en œuvre du statut pour les accueillantes conventionnées.

Le contrat de gestion 2021-2025 prévoit d'octroyer à l'ONE des moyens financiers supplémentaires, qui, tout en étant considérables, ne permettent qu'une mise en œuvre progressive de la réforme MILAC. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter lorsque nous établirons le contrat de gestion 2026-2030 de l'ONE.

Un système informatique destiné à gérer les pré-demandes d'inscription est en cours de création. Il devrait être opérationnel en 2025 et nous permettra de disposer d'une meilleure visibilité globale des différentes demandes.

Enfin, le gouvernement a débuté ses travaux de préparation d'un budget. Celui-ci sera soumis au Parlement le moment venu. Je peux d'ores et déjà vous dire que les moyens financiers nécessaires seront prévus dans le budget de la Région wallonne pour l'aide à la promotion de l'emploi (APE) et pour les infrastructures et que les moyens nécessaires pour les frais de fonctionnement seront prévus dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, les mesures ne seront assurément pas financées par une hausse de la participation financière des parents.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, il est très important pour son développement qu'un enfant soit accueilli dans de bonnes conditions et qu'il bénéficie des mêmes avantages que ses petits voisins, et ce, quel que soit son milieu social.

Je vous ai interrogée plus précisément sur la réforme MILAC afin de savoir ce que vous comptiez faire et si vous aviez l'intention de poursuivre le travail de Mme Linard. Vous dites que vous allez récolter toutes les informations nécessaires et prendre du recul, ce qui me semble positif.

Nous serons attentifs à l'évolution de ce dossier. Le travail a été extrêmement fructueux au cours de la précédente législature. Nous avons travaillé sur différentes pistes. Aujourd'hui, le secteur de la petite enfance attend une concrétisation de la réforme MILAC dans l'intérêt du personnel, des enfants et des familles. Nous ne manquerons pas de vous réinterroger à ce sujet.

M. Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, je constate notre volonté partagée de créer de nouvelles places dans les milieux d'accueil. Néanmoins, dans votre réponse, vous dites que vous allez surtout mettre en œuvre ce que les gouvernements précédents ont déjà décidé. Vous avez cité le Plan «Cigogne», le Plan «Équilibre», ainsi que la réforme MILAC. J'aimerais être certaine d'avoir bien

compris. Avez-vous bien l'intention de créer 5 000 nouvelles places supplémentaires, qui s'ajouteront aux 5 000 places déjà créées par le gouvernement précédent?

Nous serons attentifs à la suite des évènements, notamment en termes budgétaires, car, comme vous l'avez évoqué, l'évolution de la réforme APE risque d'avoir un impact important.

2.8 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Coûts des excursions et des voyages scolaires»

M. Fabian Maingain (DéFI). – Madame la Ministre, parmi les différentes compétences que vous allez exercer et pour lesquelles je vous souhaite la plus grande réussite durant cette législature figure en premier lieu la coordination de la politique du gouvernement relative aux droits de l'enfant. Pour DéFI, réaliser et renforcer ces droits est essentiel dans une société libre, harmonieuse et juste. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) protège de nombreux droits et elle doit trouver pleinement son application en Belgique.

À deux semaines de la rentrée scolaire, les médias ont beaucoup parlé de l'étude de la Ligue des familles sur les coûts actuels de la rentrée scolaire et de l'enseignement. La Ligue des familles dénonce en effet que l'enseignement est insuffisamment gratuit. Les coûts des excursions et voyages scolaires, par exemple, excluent de nombreux enfants de la participation à ces projets, même lorsque ceux-ci sont inclus dans le projet pédagogique et font partie intégrante de la formation. Il est inacceptable que ces enfants subissent l'exclusion sociale en raison de la situation financière de leur famille. De plus, la gratuité scolaire en général n'est que partielle aujourd'hui et s'arrête à la troisième année primaire. J'ai eu l'occasion d'interroger Mme Glatigny sur l'extension de la gratuité scolaire aux autres années d'études et sur l'évaluation que le gouvernement prévoit au sujet de la gratuité du matériel scolaire.

Il ne fait aucun doute qu'il faut continuer à englober l'ensemble du coût de la scolarité dans cet objectif de gratuité scolaire, prévu notamment à l'article 28 de la CIDE.

Comment expliquez-vous que notre Constitution se contente de protéger la gratuité de l'«accès» à l'enseignement, alors que la CIDE qui s'applique à la Belgique est plus ferme en proclamant l'enseignement primaire «obligatoire et gratuit pour tous»? Quelles initiatives votre gouvernement compte-t-il prendre afin de réaliser ces droits de manière effective en assurant une gratuité scolaire, non pas sur le matériel, mais sur l'ensemble des coûts, en ce compris les voyages scolaires? Confirmez-vous, comme la ministre Glatigny, que la gratuité scolaire jusqu'en troisième année primaire, et éventuellement sa prolongation, ne sera pas remise en cause?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Les droits de l'enfant sont bien au cœur de mes préoccupations. J'ai d'ailleurs récemment rencontré le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) afin de passer en revue avec lui les questions qui concernent l'ensemble des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible.

En pleine concertation avec la ministre Valérie Glatigny, le gouvernement évaluera les mesures de gratuité et mènera une enquête associant l'ensemble des acteurs et secteurs concernés sur le coût des voyages et des sorties scolaires, comme mentionné dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Pour plus de précisions sur cette thématique qui relève de la ministre Valérie Glatigny, je vous invite à l'interroger dans le cadre de ses compétences relatives à l'enseignement. Je serai moi aussi attentive à toutes ces questions lorsqu'elles seront discutées au gouvernement ou au Parlement.

(Mme Stéphanie Thoron, vice-présidente, reprend la présidence)

2.9 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Baisse de l'usage de la contraception chez les adolescents»

M. Eddy Fontaine (PS). – Ces dernières années, les moyens contraceptifs ont moins la cote chez les adolescents et les adolescentes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) constate une baisse significative de leur usage depuis 10 ans. Son récent rapport, basé sur une étude réalisée dans 42 pays, dont la Belgique, montre que le recours au préservatif et à la contraception orale a diminué. Les jeunes issus des familles les moins aisées sont ceux qui déclarent le plus ne pas utiliser de pilule ou de préservatif – ils ne sont pas moins de 33 % –, alors que les jeunes provenant de familles plus aisées sont des utilisateurs plus réguliers. Ce désintérêt, touchant autant les filles que les garçons, doit nous inquiéter. En effet, le risque d'infections sexuellement transmissibles et de grossesses non désirées chez les jeunes est très inquiétant.

L'OMS recommande à tous les pays la mise en place d'une éducation à la sexualité pour prise de conscience chez les jeunes des conséquences négatives sur leur santé et leur avenir à l'école ainsi que dans le milieu professionnel. De ce point de vue, nous ne pouvons que nous féliciter de la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et nous espérons que ces activités peuvent s'intensifier.

Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres spécifiques concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le recours aux moyens de contraception? Une campagne de sensibilisation est-elle prévue dans nos écoles, mouvements et organisations de jeunesse, ainsi que dans tous les autres milieux fréquentés par les adolescents et adolescentes? La généralisation d'une mise à disposition simplifiée

et gratuite du préservatif et de la pilule par les maisons de jeunes ou les services d'aide en milieu ouvert (AMO) vous semble-t-elle pertinente?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, le service de la jeunesse de mon administration ne dispose d'aucun chiffre spécifique sur la contraception en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par contre, mes services sont très attentifs à mener des actions de sensibilisation. En effet, comme dans votre question adressée au ministre Coppieters, les éléments de réponse à fournir en la matière se doivent d'être transversaux.

Quant à la sensibilisation à la contraception, je vous informe que des opérateurs du secteur de la jeunesse sont labellisés «EVRAS». Il s'agit notamment de la Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles, de Latitude Jeunes, d'O'YES et de certains centres Infor Jeunes. Ces opérateurs disposent des compétences et des outils nécessaires pour informer au mieux les jeunes sur la contraception. Par ailleurs, les opérateurs du secteur de la jeunesse peuvent toujours nouer un partenariat avec un centre PMS de leur région afin de former les équipes éducatives à aborder cette thématique avec les jeunes ou de créer une activité autour de la contraception. Les appels à projets «EVRAS» et les subventions pour soutenir les projets pour les jeunes restent accessibles afin de financer les projets qui aborderaient la même problématique.

Enfin, vous suggérez de généraliser une mise à disposition simplifiée et gratuite des moyens de contraception par les maisons de jeunes ou les AMO. Ces dernières distribuent déjà des préservatifs et des acteurs proches des jeunes réalisant déjà certaines missions en lien avec la contraception, comme les centres de planning familial, dont des professionnels de la santé s'occupent de l'accueil et de l'accompagnement.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je n'espérais pas recevoir les chiffres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais j'ai quand même tenté le coup. Je sais à quel point il est compliqué d'obtenir des données à ce point ciblées. Je prends bonne note du fait que les appels à projets «EVRAS» restent accessibles. Nous pourrions plus communiquer sur les campagnes de sensibilisation et les opérateurs labellisés, quand bien même certaines campagnes de sensibilisation sont très abouties. Vous avez parlé d'une distribution de préservatifs par les AMO et par les centres de planning familial. Est-ce également le cas pour la pilule contraceptive? Il n'est pas d'usage de poser une question dans la réplique. J'écouterai donc votre réponse ultérieurement.

2.10 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Agression d'un camp scout»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, à la fin du mois de juillet, des jeunes scouts âgés de 9 à 11 ans ont été agressés de nuit lors de leur camp installé

sur la commune de Vielsalm. Les louveteaux ont été réveillés par des jeunes qui effectuaient des dérapages avec une camionnette et secouaient les tentes. L'enquête de police a déterminé que ces jeunes étaient alcoolisés. Les faits sont graves: des menaces de mort ont été proférées et des coups ont été donnés avec pour conséquence qu'une jeune fille de 9 ans a été blessée. Le traumatisme est important parmi les participants, tant chez les animateurs que chez les louveteaux. En concertation avec les autorités locales, la fédération «Les Scouts» a mis sur pied une cellule d'accompagnement psychologique.

C'est également l'incompréhension, car le camp scout ne provoquait aucune nuisance: pas de musique la nuit, pas de fêtes intempestives. Chaque été, des troubles sont recensés et les agressions envers les scouts sont désormais de plus en plus fréquentes.

Madame la Ministre, d'autres faits du même genre ont-ils été recensés? Une évaluation du déroulement des camps scouts en Fédération Wallonie-Bruxelles vous a-t-elle été présentée par la fédération «Les Scouts»? Les camps venant cependant tout juste de se terminer, je peux imaginer que cette évaluation n'a pas encore pu être réalisée.

Enfin, que comptez-vous mettre en œuvre en collaboration avec les mouvements de jeunesse pour un meilleur accueil des jeunes, comme des campagnes de communication ou d'autres initiatives pertinentes? Ma région est aussi concernée par ce problème.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, effectivement, chaque année, des cas d'agressions envers les camps de mouvements de jeunesse sont malheureusement recensés. Tous ne sont fort heureusement pas de la même intensité que l'agression qui a été perpétrée cette année à Vielsalm.

Parmi les agressions extérieures, on peut noter par exemple des entrées sur les terrains, la prise de photos, le vol de drapeaux. Ce sont les agressions les plus courantes et elles sont souvent résolues au moyen d'une explication avec la ou les personnes concernées. Ces incidents restent donc bien présents, mais sont généralement contenus avec un système de gestion instauré par chaque mouvement pour protéger et soutenir les jeunes participants, mais aussi leurs encadrants.

Souvent, l'intervention de Monsieur ou Madame Camp facilite les contacts et la sensibilisation des autorités et de la population locale. Néanmoins, dans le cas d'atteintes aux tentes, les agressions occasionnent souvent des dégâts matériels, du stress dans le chef des participants et de la fatigue chez les animateurs.

La fédération «Les Scouts» a confirmé à mes services que la situation rencontrée à Vielsalm était un cas extrême et heureusement fort rare.

Concernant l'évaluation du déroulement des camps des mouvements foulard,

dont ceux des scouts en Fédération Wallonie-Bruxelles, les mouvements de jeunesse analysent le travail des cellules de crise créées pour soutenir les membres durant l'été et durant l'année, mais les données ne sont pas encore connues.

Depuis plusieurs années, les fédérations des mouvements de jeunesse condamnent ce genre de pratiques et invitent systématiquement les responsables de section à porter plainte contre les agresseurs, surtout dans le cadre des agressions les plus importantes.

Le message est également transmis dans les formations d'animateurs et de cadres des différentes fédérations. Il est essentiel de soutenir une image positive de la jeunesse et des camps en particulier, qui sont un lieu où les jeunes peuvent expérimenter la vie en collectivité, prendre des initiatives et devenir de vrais CRACS (citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires).

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les risques d'augmentation de tels agissements sont réels. Je ne cible aucun camp de jeunesse, aucune fédération de scouts. Les nuisances sont de plus en plus importantes. Nous constatons ce phénomène chez nous et ailleurs. Les riverains commencent à être excédés. En tout cas, il faudrait revoir le système, le peaufiner, l'approfondir. L'enjeu est important, intéressant, mais le projet est très compliqué à organiser avec les communes.

(*M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)*

2.11 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Développement d'endroits de camp»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Madame la Ministre, au cours des dernières années, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mené plusieurs actions en vue d'augmenter l'offre d'endroits de camp et de prêts de tentes pour les mouvements de jeunesse. Nous pouvons nous réjouir des décisions suivantes: 300 000 euros ont été débloqués pour l'achat de tentes, 1,2 million d'euros a été consacré à un appel à projets en vue d'améliorer les infrastructures des groupes locaux et 100 000 euros ont été versés annuellement à l'ASBL Atouts Camps afin d'améliorer la répartition des endroits de camp.

Néanmoins, malgré toutes ces avancées, cette année encore, de nombreux mouvements de jeunesse ont rencontré des difficultés à trouver un endroit de camp pour l'été. En effet, en raison des nouveaux rythmes scolaires et de l'engouement pour les mouvements de jeunesse, l'offre d'endroits de camp est encore trop faible par rapport au nombre de camps prévus.

Disposez-vous déjà pour cette année des chiffres actualisés concernant les mouvements de jeunesse ayant rencontré ce problème? Prévoyez-vous de mener des actions en concertation avec les trois Régions afin d'augmenter le nombre d'endroits de camp labellisés? Comment comptez-vous inciter les pouvoirs locaux à mettre davantage de locaux à la disposition des mouvements de jeunesse pour les

camps durant l'été?

Les tentes mises à la disposition des camps sont actuellement au nombre de 2 200, ce qui ne permet pas de satisfaire l'ensemble des besoins et des demandes de matériel. Est-il possible d'augmenter le budget alloué à l'achat de tentes afin de combler ce manque?

Certains mouvements de jeunesse possèdent leur propre matériel, mais ne l'utilisent généralement que quelques semaines durant l'été. Pourquoi ne pas les inciter à mettre à disposition leur matériel durant les périodes où ils n'en ont pas l'utilité?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Je ne dispose pas encore de chiffres précis permettant de représenter fidèlement la situation; les mouvements de jeunesse y travaillent. Cependant, cette année encore, plusieurs sections de mouvements de jeunesse ont effectivement rencontré des difficultés pour trouver un endroit de camp pour l'été. Selon les informations transmises par les opérateurs, il semble que certaines sections ont renoncé à la tenue de leur camp à la suite de problèmes avec le propriétaire, notamment des problèmes de double réservation ou de rupture de la convention, ou tout simplement parce qu'elles n'ont pas trouvé d'endroit. En réponse à la pénurie, certains mouvements de jeunesse ont décidé de regrouper les sections de leur unité ou sont partis dans des régions limitrophes.

En outre, la pression sur les propriétaires provoque souvent une hausse du prix de la location. Par ailleurs, le raccourcissement des congés scolaires du mois de juillet engendre une fréquentation plus intense des lieux de camp, ce qui accroît les problèmes de voisinage avec la population locale et, parfois, entre les différents camps, comme ce fut le cas cet été. Depuis la modification des rythmes scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a évidemment affecté le taux et les modalités de fréquentation des camps sur notre territoire, la convention avec Atouts Camps a été renouvelée pour deux ans, soit pour les années 2024 et 2025, et ce, pour un montant annuel de 110 000 euros. De nouveaux axes ont été développés afin de permettre la création de nouveaux lieux de camp pour les prochains congés scolaires.

Parmi les objectifs à atteindre figurent l'approfondissement des partenariats avec les acteurs clés – les communes, les provinces, les Communautés, les Régions, les instances touristiques, les agriculteurs, les propriétaires privés, les écoles, les clubs de sport – afin de développer et d'entretenir le réseau global d'accueil des camps.

Un soutien au développement de la communication d'Atouts Camps afin d'accroître sa visibilité est prévu, ainsi qu'une accélération de la mission de décentralisation dans le but d'ouvrir de nouveaux endroits de camps, notamment en

province de Brabant wallon et en province de Hainaut.

Enfin, la plateforme de gestion des camps de mouvements de jeunesse de la province du Luxembourg permet de localiser rapidement tous les camps et facilite l'intervention des services de secours, de la police, des communes et des fédérations de mouvements de jeunesse. Celle-ci pourrait être étudiée par les autres provinces.

L'édition 2024 de la circulaire relative à l'amélioration des infrastructures des groupes locaux des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires a permis de soutenir 44 projets pour un peu plus d'un million d'euros.

Enfin, en 2023, les mouvements de jeunesse ont bénéficié de 300 000 euros pour l'achat de matériel pour les camps. Les fédérations de mouvements de jeunesse ont géré la répartition de différentes façons: l'octroi de tentes à la section sans contrepartie, le cofinancement de la section, la centralisation des achats et la gestion interne du prêt de matériel.

Toutes soutiennent les prêts en interne de leurs sections. Toutefois, ces échanges ne sont possibles que si les camps ne se déroulent pas au même moment.

Le Centre de prêt de matériel de Naninne gère actuellement un stock de 2 200 tentes environ. Je ferai prochainement le point avec Atouts Camps quant aux demandes des différents mouvements de jeunesse à ce sujet.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Je suis ravie d'entendre que le montant destiné à l'ASBL Atouts Camps a été reconduit.

Madame la Ministre, il me semble qu'il est important que vous puissiez avoir un contact avec vos homologues de la Région flamande afin d'entamer éventuellement une collaboration entre les deux Régions. Peut-être que la Région de Bruxelles-Capitale pourrait aussi participer afin d'augmenter le nombre de lieux qui peuvent accueillir des camps?

(Mme Stéphanie Thoron, vice-présidente, reprend la présidence)

2.12 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «ASBL Camp de partage»

M. Eddy Fontaine (PS). – L'ASBL Camp de Partage organise chaque année un camp d'été de 15 jours ainsi que des camps de week-end en automne et au printemps pour des enfants de 6 à 17 ans placés en institution de protection de l'enfance à la suite d'une décision du juge de la jeunesse. Le séjour d'été rassemble près de 70 jeunes et a pour vocation de reproduire une ambiance familiale et intergénérationnelle, en tissant du lien durable entre les enfants, mais aussi avec l'équipe d'encadrement. Celui-ci est assuré par des bénévoles pour l'animation et

la cuisine, ces derniers étant dénommés les «parents-cuisine», avec une proportion moyenne d'un adulte pour deux enfants.

Cet été, le camp s'est déroulé à Géronsart, dans l'entité de Couvin. Les endroits sont choisis avec pour objectif d'extraire les jeunes du quotidien et de leur transmettre des valeurs de partage et de respect de soi et des autres. Les activités proposées sont la vie en plein air, des jeux et ateliers, du sport, des excursions et des spectacles. Bref, des vacances comme en connaissent les autres jeunes. L'ASBL se mobilise depuis 50 ans avec la volonté de montrer aux jeunes qu'il existe un autre modèle de société, de relations et d'engagement non basé sur le profit: les camps sont gratuits. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce type d'initiative pour les jeunes en difficulté, voire en très grande difficulté, en très grande souffrance.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette ASBL et de son travail pour les jeunes? Pouvez-vous nous apporter des informations sur son financement, y compris ses modalités? Camp de Partage reçoit-elle un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment s'opère le choix des jeunes pour la participation à ses camps?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances, tout comme les trois autres décrets relatifs à l'accueil temps libre (ATL), est un décret incitatif. L'ASBL Camp de partage n'est donc pas obligée de demander l'agrément à l'ONE. À ce jour, cette association bruxelloise n'a pas d'agrément comme centre de vacances. Rappelons que toute personne étrangère au milieu familial de vie de l'enfant qui organise l'accueil d'enfants de moins de 12 ans doit en faire la déclaration préalable à l'ONE et la renouveler tous les trois ans selon les modalités fixées. À ce jour, l'ASBL ne s'est pas déclarée auprès de l'ONE. Camp de partage n'étant pas agréée, elle ne reçoit évidemment aucun soutien de l'ONE dans le cadre du décret du 17 mai 1999. Quant à la manière dont les jeunes sont choisis par cette ASBL non agréée, le projet pédagogique de cet opérateur n'étant pas connu de l'ONE, il m'est difficile de vous apporter la réponse.

Quant à la manière dont sont financés les opérateurs agréés par l'ONE pour les camps, un centre de vacances agréé répondant aux exigences administratives peut être subventionné et se voir octroyer une aide de fonctionnement, calculé sur la base d'un forfait de 1,25 euro par enfant multiplié par le nombre de journées de présence des enfants. Dans les limites des crédits budgétaires disponibles, un coefficient multiplicateur peut être appliqué à ce montant forfaitaire. Le centre de vacances agréé se voit également octroyer une subvention pour les frais d'encadrement pour le personnel qualifié. Il existe également des subventions complémentaires, afin de prendre en compte des situations particulières et de permettre à un maximum d'enfants, quelle que soit leur situation familiale ou de

santé, d'avoir accès à des centres de vacances. Le forfait pour frais de fonctionnement peut ainsi être majoré.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les éclaircissements que vous avez apportés sur ce type de camp et sur cette ASBL en particulier. Je prends note du fait que Camp de partage n'est pas agréée pour l'instant et qu'elle pourrait en faire la demande, même si les démarches peuvent être lourdes. Cette association pourrait bénéficier de certaines subventions si l'agrément est reconnu. Il nous faut maintenant rencontrer les responsables de cette ASBL afin de voir comment elle fonctionne. Je leur poserai la question de savoir comment ils sélectionnent leurs jeunes. Ce camp d'été a rassemblé une septantaine de jeunes de 6 à 17 ans, mais il y en a tellement plus en Fédération Wallonie-Bruxelles et il est dès lors dommage de devoir faire une sélection.

2.13 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Campagne de sensibilisation à l'accueil»

2.14 Question de M. Pascal Baurain, intitulée «Manque de places en familles d'accueil»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Eddy Fontaine (PS). – Une nouvelle campagne de sensibilisation et de promotion de l'accueil familial a été menée dans le courant du mois d'août. En effet, 600 enfants sont en attente d'une famille qui pourrait les accueillir et leur apporter un foyer durant un laps de temps plus ou moins long. Cette campagne, menée par la Fédération des services d'accompagnement en accueil familial (FSAAF) et l'ASBL La Famille d'accueil Odile Henri et soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, CAP 48 et la RTBF, s'est étalée sur trois semaines. Elle s'est déclinée sous la forme de spots en radio et en télévision ayant pour slogan: «600 enfants cherchent une famille d'accueil. Aidons-les sur devenirfamilledaccueil.be». J'ai trouvé ces spots très bien réalisés.

Je suis effrayé par le manque de places d'accueil pour des jeunes fragilisés qui ont besoin d'un espace de bienveillance et d'attention. Créer des liens d'attachement fiables et stables est primordial pour leur équilibre et leur futur.

Madame la Ministre, cette campagne a-t-elle porté ses fruits? De nouveaux candidats se sont-ils montrés intéressés? Pouvez-vous faire le point sur la procédure de recrutement des familles d'accueil, ainsi que sur leur accompagnement? Enfin, où en sont vos discussions avec le secteur afin de trouver des solutions pérennes à l'accueil en famille, qui est crucial?

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Le 11 août dernier, le journal «*La Libre Belgique*» a publié un article dans lequel Xavier Verstappen, directeur général de

l'ASBL L'Accueil familial, déplorait le manque de familles d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon les chiffres qu'il cite, sur les 7 000 enfants séparés de leurs parents, la moitié doit être placée en famille d'accueil. Aujourd'hui, 600 enfants n'ont pas de place. Dès lors, 17 % des enfants en attente de trouver une famille d'accueil sont placés dans des institutions qui ne sont pas adaptées à leur situation et prennent ainsi la place d'autres jeunes qui en auraient grand besoin. C'est une situation regrettable, d'autant plus que le placement en institution coûterait trois fois plus cher à la Fédération Wallonie-Bruxelles que le placement en famille d'accueil.

Ce problème n'est cependant pas nouveau et, si le nombre de familles d'accueil reste stable, le nombre d'enfants en attente ne cesse d'augmenter d'année en année. Il est donc urgent de trouver des solutions pour pallier ce manque de places.

En début d'année, l'ancienne ministre de l'Aide à la jeunesse, Françoise Bertieaux, avait créé un projet pilote qui devait permettre de recourir à des familles d'accueil professionnelles, comme c'est déjà le cas dans le Nord du pays et aux Pays-Bas. L'ancien député Michel de Lamotte s'en était déjà inquiété.

Madame la Ministre, avez-vous discuté avec votre prédécesseure de ce projet pilote lors de votre prise de fonctions? Quelle est l'avancée des travaux? Des concertations avec les opérateurs de terrain ont-elles eu lieu? Si oui, qu'en ressort-il? En attendant la potentielle création de familles d'accueil professionnelles, quelles solutions peuvent-elles être proposées à court terme pour pallier le manque de places et permettre aux enfants de grandir dans un environnement adapté à leurs besoins?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La promotion de l'accueil familial est l'une des missions essentielles et permanentes des services d'accompagnement en accueil familial (SAAF) pour faire face aux besoins du secteur. La FSAAF a effectivement mené une campagne de sensibilisation, en collaboration avec l'ASBL La Famille d'accueil Odile Henri, du 12 au 31 août, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Guy De Backer, président de la FSAAF, m'a informé que cette campagne a directement généré environ 40 courriels et une cinquantaine d'appels. Parallèlement aux contacts pris directement avec les SAAF, le trafic sur le site www.familledaccueil.be a fortement augmenté, passant au double, voire au triple certains jours.

Afin de prolonger ces efforts, des séances d'information sont menées pour l'instant dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, jusqu'à la fin de l'année. Environ 150 personnes sont inscrites à ce jour. La diffusion de deux capsules vidéo de sensibilisation est également en cours sur les pages Facebook et Instagram de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La première vidéo, diffusée lundi

dernier, comptait 36 000 vues de plus de trois secondes en plus ou moins 48 heures.

Je suis convaincue que ces campagnes produisent des résultats, mais leur impact est difficile à quantifier. En effet, l'accueil familial est un projet qui nécessite une longue maturation et l'effet réel de telles campagnes se manifeste souvent après un certain temps. Les communications de ce type invitent les gens et les familles potentielles à réfléchir à un engagement solidaire. Je peux toutefois affirmer que, grâce à des campagnes de sensibilisation régulières, le nombre de familles d'accueil sélectionnées augmente constamment depuis quinze ans. Cela prouve donc que ces campagnes fonctionnent.

Le travail de sensibilisation et de recrutement de candidats à l'accueil réalisé par les SAAF ne peut cependant se limiter à une vaste opération de communication. En effet, chaque service mène également une action de sensibilisation, d'information et de recrutement auprès de candidats potentiels à l'accueil, en fonction de sa zone territoriale d'intervention. Chaque service adapte donc ses stratégies de communication en fonction de sa réalité sociologique.

Une fois que des candidats se sont manifestés, il est essentiel que les services les soutiennent dans leur réflexion et leur démarche et dans le cadre de la procédure légale de sélection qui peut durer jusqu'à six mois et qui peut être prolongée à la demande des candidats eux-mêmes. Les services doivent s'assurer que les candidats accueillants familiaux pourront apporter à l'enfant toutes les conditions d'un bon développement, dans le respect de ses origines et des contacts qu'il doit bien évidemment maintenir régulièrement avec ses parents et sa famille.

Afin de faire face au manque de places d'accueil pour des jeunes fragilisés et en manque d'espaces de bienveillance et d'attention, le gouvernement précédent a créé 108 prises en charge qui s'ajoutent aux capacités d'accompagnement dans les SAAF et dans les services d'accompagnement qui mettent en œuvre la mission socio-éducative.

Dans le choix des projets sélectionnés, une attention particulière a été accordée aux SAAF qui disposent d'accueillants familiaux sélectionnés pouvant prendre en charge, dans les plus brefs délais, un enfant qui a besoin d'un accueil en dehors de son milieu de vie.

Monsieur Baurain, il n'existe actuellement aucun projet pilote consacré aux familles d'accueil professionnelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. En revanche, le modèle est bien à l'étude. En effet, la ministre Bertieaux avait accordé une subvention à l'association SOS Villages d'enfants Belgique pour créer un groupe de travail dédié aux familles d'accueil professionnelles avec les principaux acteurs du terrain dans le but de formuler au gouvernement des recommandations relatives à l'implémentation d'un tel modèle sur notre territoire.

Le groupe de travail, qui réunit de nombreux acteurs du secteur, poursuit sa réflexion, grâce notamment aux rapports d'experts issus de pays où ce modèle est

utilisé selon diverses méthodes. Le groupe de travail a été créé en février 2024 et ses conclusions sont attendues pour la fin de l'année. Dans le même temps, SOS Villages d'enfants Belgique organise un séminaire pour faire part des avancées du groupe. Un de mes collaborateurs y est bien entendu présent, car ces thématiques sont importantes à mes yeux.

M. Eddy Fontaine (PS). – Nous sommes tous conscients de la difficulté de recruter des familles d'accueil. Le processus de sélection est relativement long, parce qu'il comporte un certain nombre de risques et qu'il ne faudrait pas confier à n'importe qui des enfants en grande souffrance. À l'évidence, il reste un travail à fournir dans ce domaine, Madame la Ministre, et la piste dont vous avez parlé en réponse à M. Baurain mérite également d'être creusée.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Le sujet des enfants ne trouvant pas de familles d'accueil est extrêmement sensible. Ces enfants sont les adultes de demain. Ils sont en pleine constitution de leur personnalité. Il est crucial de remédier à cette problématique.

Madame la Ministre, j'ai entendu tout l'intérêt que vous portez aux modèles de familles d'accueil professionnelles existant en Flandre ou à l'étranger. Un groupe de travail est en train de rédiger des recommandations pour votre gouvernement. Ses conclusions sont attendues en décembre 2024. Comme vous, j'y serai attentif.

(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)

3 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Le sport indispensable pour la santé», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h20.*